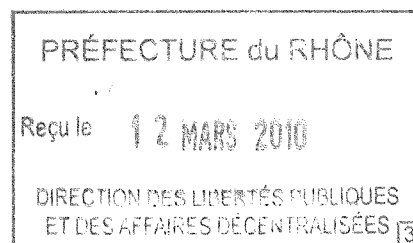


EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL SYNDICAL du 3 MARS 2010

L'An Deux Mille Dix, le Trois Mars, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : M. BEGUIN, Mme GUICHERD, M. JOURDAIN, M. DENISSIEUX,
M. EVANGELISTA, M. LAFONT, M. PARTRAT,
Mme FAILLET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS
M. TERRACE, Invité



Mme GUICHERD présente un pouvoir de M. CAILLET ROUSSET
M. PARTRAT présente un pouvoir de Mme BARET
M. DENISSIEUX présente un pouvoir de M. FIORINI
M. EVANGELISTA présente un pouvoir de M. GELIN

Objet : Suite aux demandes des Associations Intercommunales et après la réunion de la Commission Associations du 9 février 2010, ses membres proposent les subventions suivantes :

Subventions 2010 aux Associations

Associations	Subventions 2010
Association Sportive Mure Natation	4 500 €
Aide pour location du bassin	8 000 €
Basket Ball Murois	13 500 €
Fête des 50 ans	3 500 €
Centre Arts Martiaux	1 800 €
Club Auto Murois	600 €
Collège	7 650 €
Collège Association Sportive	1 740 €
Danse Contemporaine Moderne Jazz	2 000 €
l'Echange Tennis de Table	450 €
Embellie Bulle	300 €
Etoile Cycliste Muroise	5 200 €
Stages	500 €
Fever CheerDance Murois	1 500 €
Tournoi	750 €
Equipement	750 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	500 €
Football Club Murois	19 000 €
Label Ecole	2 000 €
Foulée Muroise	1 700 €
Gymnastique Rythmique et Sportive Muroise	2 000 €

Judo Club Muroise	1 500 €
Tournoi	700 €
La Pétanque Muroise	400 €
Rugby Réel XV	800 €
Scouts de France	900 €
Talents Locaux	400 €
Tennis Club Murois	1 500 €
Volley Ball Murois	600 €
Maison Pour Tous	88 000 €
Aide aux Devoirs	3 176 €
TOTAL	175 916 €

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le montant total des subventions allouées pour 2010,
- **ATTRIBUE** les subventions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Chapitre 65 Compte 6574 du Budget Primitif 2010.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MOIS JOUR ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 4 mars 2010

Le Président

Bernard BEGUIN.

